

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Plateforme Mathay sur la commune principale de l'AIOT Rue des aviateurs 25700 MATHAY.

La référence de votre dossier est A-4-NNZ72TJNA6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/01/2024 à 11h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39133844900013**

Raison sociale **ROGER MARTIN**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 AVENUE JEAN BERTIN

21000 DIJON

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Responsable QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Plateforme Mathay**

Description des activités :

Dans le cadre de son activité de Travaux Publics, l'entreprise Roger Martin secteur Montbéliard envisage la création d'une plateforme de recyclage et de stockage des matériaux sur la parcelle repérée en section UX du Plan Local d'Urbanisme, parcelle cadastrée section AL n°151p et n°165p de la commune de Mathay (25700) Ce projet nécessite : - La création d'une station service, de capacité 1000m³, avec implantation de 2 cuves en surface : • 1 cuve pour Gazole ; • 1 cuve pour Gazole Non Routier (GNR) - La création d'une aire de lavage sur dalle étanche, avec procédé de

recueil des eaux usagées, lesquelles sont dirigées vers des bacs d'épuration qui fonctionnent en circuit fermé. - Une installation de stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues, le volume annuel maximal susceptible d'être stocké étant égal à 60m³ (réf rubrique 1532 - en dessous des seuils) ; - Une station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes de 1000m² (réf rubrique 2517 - en dessous des seuils); - Une cuve permettant le stockage de 30T d'émulsion dans le cadre de l'activité des travaux routiers (réf rubrique 4801 - en dessous des seuils).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue des aviateurs

25700 MATHAY

X : 985207

Y : 6711434

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 1000 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Il est à noter que parmi les matériaux inertes qui entreront sur la parcelle, il pourra advenir que certains ne possèdent pas les qualités technologiques requises pour une utilisation comme matériaux recyclés (même si le soin particulier sera porté sur la qualité des matériaux entrants). Ces matériaux « non recyclables », mais inertes seront évacués vers une Installation de Stockage de Déchets Inertes. Les activités de stockage de carburant et d'émulsion ne génèrent pas de déchets

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Borne incendie à proximité de la parcelle. Pour la prévention des pollutions sur le site : kit anti-pollution sur site en cas de déversement accidentel, présence de rétention sous la cuve à émulsion et sous la station service**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des extincteurs seront prévus sur chaque installation en nombre suffisant, adaptés aux types de feux (électriques, hydrocarbures...) et feront l'objet d'une vérification annuelle. De plus, du personnel présent sur site sera formé Sauveteur Secouriste du Travail ainsi qu'à la manipulation des extincteurs.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)